

N°2026-05

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	13
Nombre de votants :	13

Nombre d'administrateurs présents :

ABRAN-BONIN Emmanuelle, BARNAY Fabienne, BLANCHIN Jacques, CHARMOT Pascal, DANEL Marie-Hélène, DE LAVISON Corinne, DESMAZEAU Audrey, DUPONT Christel, LAURENT Bérengère, WIATR Miriam, ZIBOURA Mathilde

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 1 (PAUZE Florence donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine)

Nombre d'administrateur(s) absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : La directrice du CCAS, Madame TOUKAL Linda

Objet : Installation du Conseil d'administration du CCAS

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R123-8 et suivants ;

Vu la délibération n° 2026-06 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 portant fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS ;

Vu la délibération n° 2026-07 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 portant élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS ;

Vu l'arrêté n°AM2026-197 de Monsieur le Maire portant nomination des membres nommés au Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS est composé de 13 membres, comprenant Monsieur le Maire, Président de droit, les administrateurs élus par le Conseil municipal et les administrateurs nommés par arrêté du Maire ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation du nouveau Conseil d'administration pour la durée du mandat municipal ;

Le Conseil d'Administration :

- 1) **PREND ACTE** de son installation à compter du 23 avril 2026
- 2) **CONSTATE** que le Conseil d'administration est composé des membres suivants :
 - Monsieur Pascal CHARMOT, Président de droit
 - En tant que conseillers municipaux :
 - Madame Emmanuelle ABRAN-BONIN
 - Madame Fabienne BARNAY
 - Monsieur Jacques BLANCHIN
 - Madame Ghislaine BOUVIER
 - Madame Audrey DESMAZEAU
 - Madame Bérengère LAURENT
 - En tant que membres nommés par le Maire :
 - Madame Marie-Hélène DANIEL
 - Madame Corinne DE LAVISON
 - Madame Christel DUPONT
 - Madame Florence PAUZE
 - Madame Miriam WIATR
 - Madame Mathilde ZIBOURA
- 3) **DECLARE** le Conseil d'administration du CCAS régulièrement installé.

Fait et délibéré en séance le : 23 avril 2026

Certifié exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune

Linda TOUKAL
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.